



ARRETE 2026-077

Portant délégation de fonctions à Monsieur Joël LAPLUME

Madame Nathalie DEBAISIEUX,
Maire de la Commune de LAVENTIE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-18,

Vu la délibération fixant le nombre d'Adjoint au Maire,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 constatant l'élection de **Monsieur Joël LAPLUME** en qualité de 3^e Adjoint au Maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à **Monsieur Joël LAPLUME**, 3^e Adjoint au Maire,

ARRETE

Article 1 :

En application de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Joël LAPLUME**, 3^e Adjoint au Maire, est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :
Communication, sports et coordination des missions des adjoints

Il assurera les fonctions suivantes :

Gestion de la communication interne et externe de la mairie ;

Promotion et image de la commune;

Soutien aux clubs et associations sportives ;

Interface entre le maire et les conseillers municipaux.

Article 2 :

A ce titre, délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et responsabilité, à **Monsieur Joël LAPLUME**, 3^e Adjoint au Maire, pour :

Les contrats et prestations liés à la communication

Article 3 :

Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la Mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet ainsi qu'à Monsieur le Receveur Municipal.

Laventie, le 23 Mars 2026

La Maire de Laventie,
Nathalie Debaisieux



Le 3^e Adjoint au Maire
Joël Laplume